

Question écrite de la Députée Kattrin Jadin à M. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, concernant « l'extension de la validité des passeports belges » (N°13625).

Kattrin Jadin (MR):

D'après un communiqué publié par le SPF Affaires étrangères, la durée de validité des passeports belges devrait passer prochainement de cinq à sept ans. Les personnes qui voyagent régulièrement accueillent cette nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme. Une interrogation se pose toutefois au sujet du nombre de pages prévues dans les passeports pour les visas: celles-ci seraient, dans beaucoup de cas, déjà insuffisantes aujourd'hui. 1. Votre SPF compte-t-il augmenter le nombre de pages dans les passeports à la suite de cette augmentation de leur durée de validité? 2. Dans le cas d'une réponse négative, un système tel que celui actuellement en vigueur en France, qui prévoit, en cours de validité, le remplacement gratuit des passeports dont les pages sont remplies, est-il envisageable?

Didier Reynders, Ministre:

1. Le nombre de pages dans les passeports ne sera pas augmenté à la suite de l'augmentation de leur durée de validité de 5 à 7 ans: - pour la plupart des voyageurs, le nombre de pages dans les passeports (32 pages) suffit largement, - les citoyens qui voyagent beaucoup ont déjà aujourd'hui la possibilité de demander, pour un coût supplémentaire, un passeport avec 64 pages. En 2011, seulement 2.102 personnes ont utilisé cette possibilité sur un total de 530.833 passeports délivrés, soit 0,4 % des passeports délivrés. - Il ne serait dès lors pas équitable de faire porter le surcoût d'un passeport avec plus de pages (in casu 64) également par l'écrasante majorité des demandeurs qui n'en ont pas besoin. 2. Un système de remplacement gratuit des passeports dont les pages sont remplies ne sera pas envisagé pour la même raison: le citoyen a déjà actuellement la possibilité de demander un passeport de 64 pages.